

**Administration communale**  
**UCCLE**  
**Service Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29  
**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : SL/amm U 09F°314  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.264/s.460  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue Victor Gambier, 4. Remplacement des châssis du rez-de-chaussée.

En réponse à votre lettre du 30 juin 2009, en référence, reçue le 9 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 août 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

L'immeuble, qui est situé dans la zone de protection du parc Raspail, est une ancienne brasserie dont la construction remonte à la fin du XIXe siècle (vers 1890). Converti en dépôt de bières en 1914-18, l'immeuble, a ensuite abrité différentes sociétés successives.

Aujourd'hui, suite à la réaffectation récente du bâtiment en logements (y compris le rez-de-chaussée ?), le propriétaire souhaite remplacer les deux châssis (en bois) du rez-de-chaussée. Ces châssis, qui ont déjà été transformés au début des années 80 à l'occasion de la rénovation complète du bâtiment, seraient remplacés par deux châssis en bois comprenant des parties ouvrantes. Celles-ci seraient insérées en retrait du vitrage principal formant des décrochements en façade.

***Bien que les châssis actuels ne correspondent plus à la typologie industrielle du bâtiment et que l'intervention projetée n'aura pas d'impact sur le parc Raspail en raison de la distance qui sépare l'immeuble du site classé, la CRMS suggère de revoir la division des châssis pour assurer une plus grande cohérence dans la composition de la façade (alignement des divisions sur les baies des étages) et de ne pas accentuer les décrochements entre ces divisions.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.